



## AVIS PUBLIC

### **Adoption du Règlement 352-2025 sur la gestion contractuelle**

Lors de la séance tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 352-2024 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement modifie le Règlement 324-2022 sur le même sujet.

Il ajoute certaines mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats en lien avec certaines modifications réglementaires adoptées par le gouvernement du Québec.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 21<sup>ème</sup> jour de janvier 2025.

Eric Emond  
Directeur général et greffier-trésorier



**Sainte Rose  
du Nord**

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le mardi 21 janvier 2025 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Eric Emond